



## REPUBLIQUE DU SENEGAL

Ministère des Infrastructures, des Transports  
Terrestres et du Désenclavement (MITTD)

**Groupe de la Banque Africaine de  
Développement (BAD)**

**AGEROUTE SENEGAL**  
(Agence des Travaux et de Gestion des Routes)



## AVIS DE SELECTION D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL

**Sélection d'un consultant individuel pour la formation du personnel de l'Organe d'exécution en  
passation des marchés dans le cadre du Projet Sénoba-Ziguinchor-Mpack et de désenclavement  
des régions du Sud**

---

Secteur : Transport

Référence de l'accord de prêt : 2000200002701 du 22 octobre 2018

N° du Projet : P-SN-DB0-023

1. Cet avis à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis Général de passation des marchés publié le 23 janvier 2019 dans UNDB, le site de la Banque Africaine de Développement et le 31 janvier 2019 dans le journal le Soleil du Sénégal.

Le Gouvernement de la République du Sénégal a obtenu un financement de la Banque Africaine de Développement afin de couvrir le coût du projet de réhabilitation de la route Sénoba-Ziguinchor-Mpack et de désenclavement du Sud, et a l'intention d'utiliser une partie de ce prêt pour financer le contrat de services d'un consultant pour la formation du personnel de l'Organe d'exécution en passation des marchés dans le cadre du Projet Sénoba-Ziguinchor-Mpack et de désenclavement des régions du Sud.

2. L'objectif de la mission est d'organiser et de dispenser une formation d'une durée de cinq (05) jours sur l'évaluation des offres dans le processus de passation des marchés. Le contrat sera exécuté sur une période ne dépassant pas un (1) mois calendaire.

De façon spécifique, la mission a pour objectifs de :

- ✚ Former les participants selon un calendrier défini d'un commun accord avec l'Equipe de Gestion de Projet sur :
    - L'élaboration des critères d'évaluation dans le cadre de marché ;
    - L'analyse des différentes étapes de l'évaluation dans le cadre d'un marché de travaux, de services (autres que prestations intellectuelles) ou de fournitures ;
    - L'analyse des propositions selon les différentes méthodes d'évaluation ;
    - L'analyse des risques présents dans le processus d'évaluation ;
    - Le traitement des recours et des litiges;
    - Les rôles et attributions des organes de contrôle des marchés et des partenaires techniques et financiers dans le processus ;
  - ✚ Elaborer des modules de formation détaillés avec support papier et électronique (Word ou Power Point) ;
  - ✚ Evaluer la formation et faire des recommandations sur le processus ;
3. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGERROUTE) SENEGAL invite les candidats éligibles à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les candidats intéressés doivent fournir les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, etc.).
4. Le consultant devra être un spécialiste en passation des marchés titulaire d'un diplôme d'enseignement supérieur de niveau minimum Bac +4 ou équivalent en Droit, Gestion, Administration, Génie Civil ou équivalent. Il doit avoir une bonne expérience dans la conduite de formation en passation des marchés avec les procédures de l'Etat du Sénégal et des bailleurs de fonds. Il doit avoir au moins dix (10) ans d'expérience dans le domaine de la passation des marchés. Il doit par ailleurs avoir réalisé au moins cinq (05) missions de formation en passation des marchés pour le compte d'institutions publiques, privées ou de projets de développement. Le Consultant sera recruté suivant la méthode de sélection basée sur la **qualification d'un consultant suite à la comparaison des CV**.

Les copies des diplômes et tout autre justificatif de l'expérience et des formations indiquant la qualification du candidat pour exécuter les services, doivent être fournies.

5. Les critères d'éligibilité et la procédure de sélection seront conformes à la « Politique et méthodologie d'Acquisitions pour les opérations financées par le Groupe de la Banque » approuvée en octobre 2015 et entrée en vigueur en janvier 2016 et disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

6. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous, du lundi au vendredi de **9 H à 17 H** (GMT) :

**Agence des Travaux et de Gestion des Routes, rue David DIOP x F, Fann Résidence,**

**Tel: (+221) 33 869 07 51**

**E-mail : [ageroute@ageroute.sn](mailto:ageroute@ageroute.sn), [amane@ageroute.sn](mailto:amane@ageroute.sn), [rndour@ageroute.sn](mailto:rndour@ageroute.sn),**

Les expressions d'intérêt doivent être envoyées, par e-mail aux adresses indiquées ci-dessus ou déposées au Secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés de l'AGEROUTE SENEGAL, sis à **rue David DIOP x F, Fann Résidence** au plus tard le **03 mars 2022** (heure locale) et porter expressément la mention « **Avis de sélection d'un consultant individuel pour la formation du personnel de l'Organe d'exécution en passation des marchés dans le cadre du Projet Sénoba-Ziguinchor-Mpack et de désenclavement des régions du Sud** »

7. La langue de travail sera le français.

Le Directeur Général  
Ibrahima NDIAYE